



COMMUNAUTE DE COMMUNES
L'OREE DE BERCE-BELINOIS

Conseil Communautaire

Mardi 11 octobre 2016

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Etaient présents :

Ecommoy : GOUHIER Sébastien, LANDELLE Laëtitia, BOULAY Patrick, GERAULT Stéphane, SCHIANO Fabienne, BEUCHER Rachel ;

Laigné en Belin : FOURNIER Colette ;

Marigné-Lailé : CHABAGNO Anne Gaëlle ;

Moncé en Belin : BOYER Irène, LAGACHE Claudy ;

Saint Biez en Belin : BIZERAY Jean-Claude ;

Saint Gervais en Belin : LECOMTE Bruno, BOULAY Jean-Marie ;

Saint Ouen en Belin : PANNIER Olivier, BIGOT Yolande ;

Teloché : LAMBERT Gérard, BOISSEAU Paul, SEBILLET Marie-Noëlle ;

Conseillers communautaires.

Etaient absents ou excusés :

Ecommoy : VASSEUR Jocelyne ;

Laigné en Belin : LANGLOIS Bruno donne pouvoir à DUPONT Nathalie,

Moncé en Belin : BEATRIX Marie-Laure donne pouvoir à BOYER Irène, PEAN Didier, NAUDON Miguel ;

St Biez en Belin : PORTEBOEUF Cécilia donne pouvoir à BIZERAY Jean-Claude ;

St Gervais en Belin : PLU Mathilde donne pouvoir à LECOMTE Bruno ;

Teloché : PROU Stéphanie ;

Egalement présents :

PINEAU Olivier (Directeur général des services de la CdC)

KIEFER Laurent (Directeur de l'école de musique)

Mme SCHIANO Fabienne est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend le compte-rendu du 29 septembre qui est approuvé à l'unanimité.

Mme DUPONT accueille Mme Landelle, remplaçante de Mme Raudin qui a donné sa démission le 02 octobre.

Mme DUPONT présente ensuite l'ordre du jour.

1°/ Validation du projet d'établissement de l'Ecole de musique :

M. BOISSEAU présente le projet d'établissement de l'école de musique. Il énonce que ce dernier a été validé par la commission Développement culturel et sportif.

Le projet d'établissement permet de fixer les orientations de l'école de musique pour la période 2016-2021. Il est fondé sur les principes édictés d'une part, par les élus communautaires, et d'autre part, il suit les recommandations du schéma départemental d'enseignement artistique.

M. BOISSEAU remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce projet d'établissement.

M. KIEFER explique les orientations de ce projet d'établissement.

M. GOUHIER pense qu'il serait bien de mettre le contexte budgétaire plutôt en point fort qu'en point faible au vu de l'effort fait pour la construction de la nouvelle école de musique.

Décision : basculer ce point dans les points forts.

Mme BEUCHER est surprise par les objectifs annoncés concernant la redéfinition des tarifs avec la phrase « éviter que certains cours soient beaucoup trop cher », peut-être qu'il y en a qui ne sont pas assez cher. Elle trouve cela restrictif comme formulation. La réflexion doit se faire au global sur toutes les activités. **Décision** : modifier cette phrase en indiquant « rendre les tarifs plus juste ».

Mme BEUCHER demande si la création du budget dédié à la danse et au théâtre est déjà actée. M. PINEAU répond qu'il ne faut pas confondre la musique avec la danse et le théâtre car ce ne sont pas les mêmes coûts, ni les mêmes recettes. Il s'agit de cours collectifs. Un état des lieux va se faire auprès des associations du territoire pour connaître les locaux existants pour imaginer que ces pratiques soient décentralisées.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le projet d'établissement.

2°/ Nouveau tarif à l'école de musique pour des stages

M. KIEFER précise que cette proposition fait suite à des demandes d'usagers qui souhaitent apprendre quelques accords de guitare mais le système actuel ne permet pas de répondre à ces demandes. Il est donc proposé au conseil de délibérer afin de créer un nouveau tarif pour l'école de musique.

Ce tarif forfaitaire de 20 € permettra de facturer des personnes, non inscrites à l'école, qui souhaiteraient participer à des stages d'une durée de 3 fois 3 heures proposés pendant les vacances. Cela débiterait aux vacances de la Toussaint.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve par 2 abstentions la création de ce nouveau tarif.

3°/ Conclusion d'un avenant de transfert au marché de collecte, transport et traitement des ordures ménagères

La Présidente expose que Le Mans Métropole, aux termes d'une consultation réalisée pour l'exploitation du centre d'incinération, a de nouveau confié l'exploitation de son usine au groupe VEOLIA.

Cependant, le Mans Métropole a imposé à VEOLIA de créer une société dédiée.

A compter du 1^{er} octobre 2016, la société SYNER'VAL se substitue donc à la société SEC pour assurer la continuité de l'exploitation.

Aussi, elle propose au conseil communautaire de délibérer afin de conclure un avenant de transfert.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la conclusion d'un avenant de transfert au marché de collecte, transport et traitement des ordures ménagères tel qu'exposé ci-dessus.

4°/ Approbation des tarifs préados

La Présidente propose de délibérer afin d'adopter les tarifs ci-dessous :

Pré-ados								
Tarif à la 1/2 journée	1,00	2,00	3,00	4,00	5,00	6,00	7,00	Tarif CdC + 10%
Tarif repas par jour	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	Tarif CdC + 10%
Tarif à la journée	4,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €	Tarif CdC + 10%

Ces tarifs ont été validés par le Comité Jeunesse.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus et annexés à la présente délibération.

5°/ Information sur le transfert de charges ADS et SDIS à la CdC

La Présidente expose au conseil que ce point ne fait pas l'objet d'une délibération mais d'une information aux conseillers communautaires.

Ce rapport, qui a été joint à la convocation, fixe les modalités de calcul des transferts de charges ainsi que l'impact de ces deux transferts sur les attributions de compensation des communes.

Elle rappelle que conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, chaque conseil municipal doit approuver ce rapport.

M. LECOMTE pense que pour les transferts de charge ADS, une convention entre la CdC et les communes sera peut-être nécessaire mais également avec le service ADS.

6°/ Délibération sur la mise en œuvre de l'évaluation professionnelle

M. PINEAU explique que pour les entretiens annuels, ce sont les critères d'évaluation du centre de gestion qui étaient utilisés. Une réflexion a été menée avec les responsables des services pour essayer d'adapter les critères d'évaluation à nos besoins. Après différentes propositions, pour les évaluations 2016, il est proposé d'avoir deux séries de critères différents avec des critères plus particuliers pour les enseignants de l'école de musique

Agents (hors
enseignants
de l'EM)

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise
- la contribution à l'activité du service

Enseignants
de l'École de
musique

- les compétences pédagogiques et techniques
- les compétences professionnelles générales
- les qualités relationnelles
- la contribution à l'activité du service

Il informe des modifications apportées au compte-rendu d'entretien sur la valeur professionnelle à savoir : le terme « expert » est remplacé par « Très satisfaisant », le terme « acquis » par « satisfaisant » et « non acquis » par « insatisfaisant ». En cours d'acquisition et non concerné ne changent pas.

Par deux fois, ces critères ont reçu un avis négatif de la part du collège des représentants des salariés au comité technique.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

1°) De fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle (hors enseignants de l'école de musique) suivants :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- Compétences professionnelles et techniques
- Qualités relationnelles
- Capacité d'encadrement ou d'expertise
- Contribution à l'activité du service

Pour les enseignants de l'école de Musique, les critères sont les suivants :

- Compétences pédagogiques et techniques
- Compétences professionnelles générales
- Qualités relationnelles
- Contribution à l'activité du service

2°) D'appliquer cette démarche aux agents non titulaires sur emploi permanent.

3°) De s'appuyer, pour la mise en œuvre de ce dispositif, sur les formulaires annexés à la présente délibération.

4°) De préciser que le dispositif d'évaluation professionnelle ainsi adopté devra faire l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des agents concernés, et d'un accompagnement pour sa mise en œuvre effective.

7°/ Point sur le travail des syndicats et commissions intercommunales

Il est demandé à chaque Vice-président (e) et à chaque délégué(e) communautaire de faire un point succinct sur les travaux en cours dans leur commission, comité (petite enfance, enfance et jeunesse) ou syndicat (SMGV, Pays du Mans, Pôle Métropolitaine, SCOT, SMIDEN)

Commission Développement économique, emploi et Formation : (M. GOUHIER)

- Commission environnement Pays du Mans : Très bonne dynamique par rapport la transition énergétique environnementale concernant le territoire à énergie positive pour la croissance verte. Il faut savoir qu'il y a une troisième enveloppe qui est allouée par le Ministère de l'Ecologie au Pays du Mans. Il faut donc continuer à faire des projets dans les communes et Communauté de Communes sur la transition énergétique environnementale pour toutes les actions en faveur du mode de déplacement, des économies d'énergie.
- Nouvelle formule DIREC'EMPLOI 2017: Un événement qui se veut annuel avec une communication par semestre pour se caler à la distribution du journal communautaire. Des thèmes et projets d'actions travaillés par les agents de la Communauté de Communes. Il est repris des actions qui existaient auparavant avec quelques nouveautés : permanences juridiques du CIDFF, tourisme de découverte économique, atelier en milieu de carrière professionnelle, chantiers de bénévoles... La cellule d'information des droits des femmes fera une permanence 2 fois par mois à la CdC à partir de janvier 2017. Le coût résiduel pour la collectivité sera de 2500 € par an.
Une action sera organisée pour la journée internationale de la femme le 08 mars. Il sera mis en valeur des femmes chez d'entreprise.
Il y aura des cafés-métiers une fois par semestre, au sein d'entreprises locales.
Il y aura sur toute l'année des ateliers au sein des collèges autour de la prévention.
- Enquête Sarthe Développement : Ils sont venus présenter le retour des questionnaires suite à l'action que les élus ont souhaitée lancer au Printemps dernier. Au préalable, ils ont rappelé qu'un Parc d'activités se commercialisait entre 10 et 15 ans. Ils ont indiqué que 30% des projets d'installation dans un parc d'activités provenaient d'entreprises extérieures au territoire. Les 70% restants étant des entreprises locales. D'où l'importance de cette enquête pour connaître les projets des entreprises.
- Parc d'activités des Portes du Belinois : FRANSEJOUR va se porter acquéreur d'une parcelle de 2000 m². La ferme du cruchet ne sera plus démolie puisque un acquéreur souhaite la restaurer pour implanter un projet professionnel. Cette personne n'a pas besoin de la totalité de la parcelle (4400 m²) mais de 3000 m². Si les élus en sont

d'accord, la CdC cédera 3000 m², il resterait provisoirement 1400 m², assez difficile à commercialiser mais cette personne souhaiterait l'acheter plus tard. En attendant, elle se propose de l'entretenir.

Cette zone sera inaugurée le 05 novembre prochain à 11h00.

Commission Aménagement de l'espace et urbanisme : (M. LECOMTE)

- Organisation d'une journée de formation à destination des référents forestiers des communes. Un moment intéressant.
- Participation à la signature du protocole pour faire de la forêt de Bercé un label de forêt d'exception qui serait un interface pour la CdC par rapport à la compétence touristique.
- PLUI : Le Bureau d'études est passé dans chacune des communes pour faire le diagnostic en marchant. Mme CHABAGNO a trouvé l'étude présentée par le Bureau d'études sur l'aspect environnemental léger et pas abouti par rapport à la qualité des autres diagnostics.
- SCOT : L'approche BIMBY prend forme.
Le guide des formes urbaines réalisé en partenariat avec le CAUE va bientôt sortir. Ce sera un fichier à destination des communes pour avoir des exemples de densification.
- POLE METROPOLITAIN : Un gros travail se fait sur la notion de co-voiturage. Il y a eu un recensement des zones de co-voiturage qui a été fait sur l'ensemble du territoire du pôle métropolitain. Cette question méritera d'être retravaillée dans le PLUI pour que ces zones apparaissent.
- HALTE TER : Une réunion spécifique aura lieu en novembre où seront conviées les communes concernées sachant que des problèmes techniques par rapport aux haltes ferroviaires sont encore à résoudre.

Commission VOIRIE : (M. PANNIER)

- Il a proposé aux élus de réfléchir à une consultation commune pour l'entretien courant (enrobé, bi-couches, reprofilage) de la voirie en 2017.
Il a demandé aux élus de donner leurs besoins en travaux pour la prochaine commission.

Commission environnement, développement durable : (M. BIZERAY)

- Mise en place des nouvelles consignes de tri.
- Lancement d'un appel d'offres dans le cadre d'un regroupement de commandes avec le Val de Sarthe pour le traitement des déchets issus des déchetteries. Rentrera en vigueur en janvier 2017.
- Programmation d'une consultation pour un marché de collecte et de traitement des déchets ménagers pour 2017.

- Concours annuel dans les écoles de la CdC : les élus de la commission ont décidé de reconduire cette opération. Contrairement aux précédents concours, les élus proposent que le concours 2017 soit ouvert à toutes les classes du CP au CM2, ainsi espérant avoir plus de participants.
- Nouvelles compétences à partir de 2018 :
 - Eau et assainissement : Deux offres ont été reçues. Le cabinet BERT Consultant a été retenu. Il a notamment travaillé, sur le même sujet, pour la CdC de Lucé.
 - GEMAPI : Des réunions d'information ont été organisées par la DDT pendant l'été. Le but de ces réunions était de présenter les éventuels nouveaux rapprochements des syndicats de bassin. Ainsi, le bassin de l'Aune pourrait voir son périmètre étendu à l'ensemble du secteur « Loir, Aune, Mauln » et le syndicat du bassin du Rhonne (étendu au Roule Crottes) serait regroupé avec l'Orne Champenoise et la Vézanne Fessard.
- SMIDEN : M. BIZERAY expose les constats faits par le Bureau d'études suite à l'étude demandée par les 2 CdCs (Sud Est et OBB). Différents scénarios vont être proposés, il faudra sans doute un positionnement des élus sur le choix d'un scénario au conseil communautaire de novembre.

Comité Enfance Jeunesse : (Mme CHABAGNO)

- Enfance Jeunesse :
 - renforcer les activités entre les différents services de la CdC.
 - Partenariat bien concrétisé avec les collèges de Mulsanne, Teloché, Ecommoy et le lycée les Horizons puisque les animateurs jeunesse et le PIJ y sont présents.
 - Fin du PEDT, il faut donc préparer la prochaine rentrée scolaire avec un nouveau PEDT, le projet politique a montré qu'il faudra faire du lien entre les différentes tranches d'âge de nos jeunes. Ce PEDT qui était restrictif aux enfants des TAP, dans ses généralités et ses objectifs pourraient être étendus à plusieurs tranches d'âge.
- Petite enfance : Mme SCHIANO fait part des problèmes avec la société API concernant la livraison des repas.

Commission développement culturel et sportif : (M. BOISSEAU)

- Un festival aura lieu en mai prochain et une réunion va se faire pour préparer les groupes de travail.
- Venue de Fabien GILOT le 14 octobre prochain à la piscine des Bains d'Orée.

8°/ Décisions prises par délégation

Décisions de la Présidente :

1°/ Urbanisme :

La Présidente n'a pas préempté et n'a pas délégué son DPU.

LISTE DES DIA RECUES :

Section BK n°26 21/09/2016 Moncé en belin

2°/ Comptabilité : la liste des engagements a été jointe à la convocation.

Décisions du Bureau communautaire :

En date du 8 septembre, le Bureau a délibéré pour :

- adopter le règlement de service « collecte des déchets »
- choisir un prestataire pour le marché d'études relatif à l'assainissement collectif.

Aucune remarque n'a été formulée.

9°/ Questions d'actualité

Mme DUPONT informe du départ de Pauline Mesange du service communication suite à son refus de renouveler son contrat jusqu'à fin août 2017.